

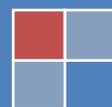
2015

Opportunités de projets pour les pays d'Europe centrale et orientale



Région européenne de l'IE

Comité syndical européen de l'éducation
CSEE
2015



Also available in English under the title :

'Project Opportunities for Central and Eastern European countries'

Публикация также доступна на русском языке под названием:

'Возможности осуществления проектов в странах Центральной и Восточной Европы'

Publié par Comité syndical européen de l'éducation - Bruxelles 2015

Cette publication n'engage que leurs auteurs. Le CSEE ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, des informations qu'elle contient.

POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT POUR LES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LES ÉTATS MEMBRES ET NON MEMBRES DE L'UE.

Dans le cadre de la création du réseau d'Europe centrale et orientale CEENET, le Secrétariat du CSEE souhaite mettre à disposition des organisations affiliées dans les Etats membres et non membres de l'UE une brochure actualisée consacrée aux possibilités de financement. Cette brochure réalisée par le Secrétariat du CSEE présente quelques-unes des possibilités de financement offertes par les institutions européennes et d'autres sources potentielles pour soutenir les initiatives en faveur de l'éducation de qualité, le développement professionnel du personnel enseignant, l'égalité des genres, l'inclusion sociale, le renforcement des capacités, l'emploi des jeunes, l'amélioration des conditions d'emploi, la protection des droits humains et la réduction de la pauvreté.

En règle générale, l'Union européenne accorde des subventions pour soutenir les initiatives qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020. Cette dernière comporte quatre domaines cibles - l'emploi, la recherche et le développement, le changement climatique et les énergies durables, ainsi que l'éducation - et se concentre plus particulièrement sur la réduction de l'abandon scolaire précoce, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Obtenir un financement auprès de l'UE n'est pas chose aisée et implique un volume substantiel de travail administratif. Afin d'aider et orienter ses organisations membres dans le cadre de leurs démarches, le CSEE a décidé de préparer cette brochure d'information sur les procédures à suivre pour obtenir un financement auprès des institutions européennes et des autres fonds européens.

Cette brochure présente, en outre, toute une série de fondations internationales, nationales et privées pouvant aider les syndicats d'enseignants à atteindre les principaux objectifs du CSEE au travers de subventions diverses, de programmes et de formations.

Enfin, le Secrétariat du CSEE encourage ses organisations membres à utiliser cette brochure pour prendre connaissance de toutes les opportunités de financement potentielles qui leur sont offertes dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités

Table des matières

FINANCEMENTS DE L'UE	1
DIRECTION GÉNÉRALE ÉDUCATION ET CULTURE.....	2
DIRECTION GÉNÉRALE COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT – EUROPAID	5
DIRECTION GÉNÉRALE RECHERCHE ET INNOVATION	12
DIRECTION GÉNÉRALE EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION	13
DIRECTION GÉNÉRALE JUSTICE	14
FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT EUROPÉENS.....	16
FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)	16
FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT (FED).....	17
AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT	18
FONDS VISEGRAD.....	18
SUBVENTIONS DE L'EEE ET DE LA NORVÈGE	20
FONDATION ROBERT BOSCH	20
FONDACTIONS SOROS.....	21
COOPÉRATION AUTRICHIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT	23
FONDS POUR L'ÉDUCATION DES ROMS.....	24
INSTITUT SUÉDOIS.....	25
FONDS MONDIAL POUR LES FEMMES	27
FONDS EUROPÉEN POUR LA DÉMOCRATIE	27
PARTENARIAT MONDIAL POUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE	29
FONDATION OAK.....	30
COOPÉRATION TERRITORIALE DU PARTENARIAT ORIENTAL (EAPTC)	31
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA DÉMOCRATIE	32
ANNEXE	33

FINANCEMENTS DE L'UE

Ce chapitre présente les possibilités de financement offertes par la Commission européenne, en particulier celles visant à soutenir des projets en lien avec les objectifs des syndicats d'enseignants.

La Commission européenne apporte son soutien financier sous la forme de programmes, de subventions directes pour soutenir des projets ou des organisations servant les intérêts de l'UE ou contribuant à la mise en œuvre de ses politiques ou programmes, ainsi qu'au travers de ses appels d'offres (contrats publics pour l'acquisition de biens ou de services, études, formations, assistance technique, consultance, livres, équipements informatiques, etc.).

Le CSEE souhaite fournir à ses organisations membres toute une série d'informations pratiques, ainsi qu'une description des possibilités de financement proposées par les Directions générales Education et Culture, Coopération et Développement, Recherche et Innovation, Justice, et Emploi, Affaires sociales et Inclusion.

DIRECTION GÉNÉRALE ÉDUCATION ET CULTURE

La Direction générale Education et Culture (DG EAC) réunit sous sa compétence tous les domaines politiques en lien avec l'éducation, la culture, la jeunesse, les langues et le sport. La DG EAC soutient toute une série d'initiatives au travers de divers projets et programmes comme EUROPE CRÉATIVE et ERASMUS +.

PROGRAMME ERASMUS +

Le Programme ERASMUS + (2014-2020) dispose d'un budget de 14,7 milliards €. 1,68 milliard supplémentaire a été mis à disposition par le biais du budget de l'UE pour l'action extérieure, destiné à financer des initiatives avec des pays partenaires.¹ Le budget total pour 2015 s'élève à 1,7364 millions €, ventilé comme suit :

- 77,5 % pour l'éducation et la formation
- 10 % pour la jeunesse
- 3,5 % pour le mécanisme de garantie des prêts d'étude
- 1,9 % pour les activités Jean Monnet
- 1,8 % pour le sport
- 1,9 % pour les dépenses administratives

Objectifs du programme ERASMUS +

- Réduire l'abandon scolaire précoce
- Renforcer la qualité des institutions d'éducation et d'accueil de la petite enfance
- Renforcer les compétences et l'employabilité des étudiants
- Améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage
- Mettre en œuvre la Stratégie pour la modernisation de l'enseignement supérieur dans les pays participant au programme² et développer la capacité des pays partenaires
- Améliorer l'employabilité des étudiants de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), renforcer les compétences qui leur sont nécessaires dans la vie quotidienne et contribuer au maintien de la compétitivité de l'économie européenne
- Moderniser et améliorer la formation des adultes au travers de la coopération avec d'autres secteurs
- Améliorer la qualité de l'emploi des jeunes, notamment au travers d'un renforcement de la coopération parmi les organisations de jeunesse et/ou d'autres parties prenantes

¹ Balkans occidentaux : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Serbie. Pays du Partenariat oriental : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine reconnu par le droit international. Pays sud-méditerranéens : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie. Fédération russe : territoire de la Russie reconnu par le droit international.

² Etats membres de l'Union européenne (UE) : Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Royaume-Uni. Etats non membres de l'UE : ancienne République yougoslave de Macédoine, Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie.

- Promouvoir les activités de volontariat, l'inclusion sociale et l'égalité des chances, sensibiliser à l'importance de l'activité physique bienfaisante pour la santé et promouvoir un accès égalitaire au sport pour tous

Afin de réaliser ces objectifs, le programme Erasmus + prévoit 3 types d'actions clés :

Action clé 1 - Mobilité individuelle à des fins d'apprentissage

Les périodes de mobilité à des fins d'éducation, de formation et de stage au sein de la zone européenne sont soutenues à n'importe quel âge, quel que soit le degré de formation.

Certaines de ces périodes de mobilité peuvent s'appliquer aux échanges avec des pays tiers (non membres de l'UE) pour l'enseignement supérieur et le secteur de la jeunesse.

La mobilité individuelle à des fins d'apprentissage s'adresse notamment aux catégories suivantes :

- Personnel enseignant (écoles, enseignement supérieur, enseignement et formation professionnels, formation des adultes) : participation à des cours de formation, séminaires, missions d'enseignement, etc.
- Elèves : cycles d'étude ou stage en entreprise
- Jeunes inscrits dans l'enseignement et la formation professionnels : stages en entreprise
- Jeunes en dehors du système éducation : activité de volontariat (à titre individuel ou en groupe)
- Professionnels et responsables décisionnels en charge du secteur de la jeunesse

Action clé 2 - Coopération en matière d'innovation et de bonnes pratiques

- Promotion de projets de coopération internationale et du partage des bonnes pratiques entre les institutions. Concerne les écoles, les établissements d'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels, la formation des adultes et le secteur de la jeunesse.

Quatre types de partenariat sont proposés :

- **Les partenariats stratégiques** visent à répondre aux besoins croissants en matière d'innovation et à réunir l'ensemble des parties prenantes actives dans un secteur donné : éducation, formation et jeunesse. Pour renforcer son impact, un projet peut combiner à la fois la mobilité et la coopération.
- **Les alliances de la connaissance** sont des partenariats à grande échelle ayant pour objectif la modernisation des institutions d'enseignement supérieur. Une collaboration plus étroite avec le monde professionnel encourage l'innovation et la créativité, tout en permettant d'adapter les compétences aux besoins d'un marché de l'emploi en constante évolution.
- **Les alliances sectorielles pour les compétences** permettent de renforcer la coopération entre les entreprises et les institutions de formation : création de nouvelles disciplines d'apprentissage, modernisation des méthodes de formation, innovation dans le domaine social, etc.
- **Le renforcement des capacités** a pour but la modernisation, l'élargissement de l'accès et l'internationalisation des institutions d'enseignement supérieur, l'instauration de réformes en

matière de gouvernance, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, le développement d'une croissance socio-économique durable et inclusive, etc.

Action clé 3 - Soutien à la réforme des politiques

L'Action clé 3 soutient la réforme des politiques publiques au sein des Etats membres et la coopération avec les Etats non membres, notamment au travers de l'échange de bonnes pratiques. Cette intervention comprend notamment la mise en œuvre d'outils de transparence tels que le Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels ECVET³, la conduite d'études transnationales, de même que le financement de programmes d'action spécifiques tels que les processus de Bologne (enseignement supérieur) et de Copenhague (enseignement et formation professionnels).

Couverture géographique

Les pays inscrits au programme peuvent participer à l'ensemble des Actions du programme Erasmus + : Etats membres de l'Union européenne et Etats non membres participant au programme. Les pays partenaires peuvent prendre part à certaines actions mises en œuvre dans le cadre du programme Erasmus +, sous réserve de satisfaire à diverses conditions et critères spécifiques.

Qui peut présenter sa candidature ?

Entités publiques et non publiques, institutions de jeunesse, œuvres caritatives, entreprises privées, organisations non gouvernementales, etc.

Particuliers : étudiants, stagiaires, apprentis, élèves, adultes suivant une formation, jeunes, volontaires, professeurs, enseignants, formateurs, éducateurs de la jeunesse, professionnels dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse du sport, etc.

Comment introduire une candidature ?

La durée des projets varie en fonction de leurs spécificités et du nombre de partenaires engagés.

Pour consulter les différentes échéances du programme, rendez-vous sur le site :

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm

Les échéances pour 2015 sont disponibles ici : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:C2014/344/10&from=FR>

Informations générales

Pour de plus amples informations concernant le programme Erasmus +, cliquez ici :

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm

³ L'objectif du système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) est de permettre aux citoyens d'obtenir plus facilement une validation et une reconnaissance de leurs compétences et connaissances professionnelles acquises via des systèmes différents et/ou dans d'autres pays.

DIRECTION GÉNÉRALE COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT – EUROPAID

La Direction générale Coopération et Développement est responsable des politiques en matière de coopération au développement dans le cadre plus large de la coopération internationale.

Le budget de l'UE pour la coopération au développement englobe plusieurs instruments de financement, répartis en fonction de diverses priorités thématiques ou géographiques. Chaque instrument est alors divisé en plusieurs programmes, certains étant axés sur les priorités nationales, d'autres sur les priorités régionales.

INSTRUMENTS ET PROGRAMMES THÉMATIQUES

INSTRUMENT EUROPÉEN POUR LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS HUMAINS (IEDDH)

Doté d'un budget de 1,333 milliard pour la période 2014-2020, l'Instrument européen pour la démocratie et les droits humains (IEDDH) soutient la promotion, le développement et la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que le respect des droits humains à travers le monde. Pour 2015, le montant disponible s'élève à 182,9 millions €. Le coût total éligible de l'action varie d'un appel à propositions à l'autre.

Les subventions sont accordées selon les modalités suivantes :

Les **appels à propositions mondiaux** couvrent l'ensemble des objectifs de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits humains (IEDDH). Pour la période 2014-2020, six appels mondiaux devraient être publiés, chacun assorti d'un budget compris entre 20 et 40 millions €.

Les **appels à propositions nationaux** sont spécifiques à un pays en particulier et ont pour but de renforcer le rôle de la société civile dans la promotion des droits humains et de la démocratie. Un budget annuel de 82 millions € a été alloué en 2014.

Les **petites subventions** allant jusqu'à 10 000 € sont prévues pour soutenir les défenseurs des droits humains en situation d'urgence.

L'IEDDH s'applique essentiellement aux domaines suivants :

- Rôle de la société civile, coopération entre la société civile, les autorités locales et les institutions étatiques compétentes
- Groupes vulnérables (minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques, les femmes, etc.)
- Droits économiques et sociaux en regard des droits humains fondamentaux

Objectifs de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits humains (IEDDH)

- Renforcer le respect des droits humains et des libertés fondamentales
- Accroître le rôle de la société civile dans la promotion des droits humains et les réformes démocratiques
- Lutter contre la discrimination, les inégalités fondées sur le genre, etc.

Couverture géographique

Monde entier sauf pays de l'UE

Qui peut présenter sa candidature ?

Organisations de la société civile (OSC), organisations à but non lucratif, organismes nationaux, régionaux et internationaux, centres de recherche, écoles et universités.

Comment introduire une candidature ?

Plusieurs échéances sont fixées en fonction de la nature des projets et des pays éligibles. Les organisations membres intéressées sont invitées à consulter régulièrement le site : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome&nbPubliList=50&orderby=upd&orderbyad=Desc&searchtype=AS&pgm=7573843&ZGEO=&debpub=&finpub=&aoet=36538>

INSTRUMENTS ET PROGRAMMES GÉOGRAPHIQUES

INSTRUMENT DE FINANCEMENT DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT (ICD)

L'Instrument de financement de la coopération au développement aide les pays en développement à réduire la pauvreté, à soutenir le développement durable et le progrès social et à améliorer leur intégration au sein de l'économie mondiale.

Objectifs de l'Instrument de financement de la coopération au développement

- Consolider et promouvoir la démocratie, l'Etat de droit, les droits humains et les libertés fondamentales, la bonne gouvernance, l'égalité des genres et les instruments connexes du droit international
- Agir en faveur du développement durable - notamment sous les angles politique, économique et social
- Réduire la pauvreté

Dotés d'un budget de 19,5 milliards € pour la période 2014-2020, les **Programmes géographiques** soutiennent la coopération bilatérale et régionale avec les pays en développement et appuient les actions dans les domaines suivants : éradication de la pauvreté, besoins essentiels des populations, (en particulier l'enseignement primaire et la santé), cohésion sociale et emploi, gouvernance, démocratie, droits humains et soutien aux réformes institutionnelles, égalité des genres, autonomisation et égalité des chances pour les femmes, promotion et protection des droits de l'enfant.

Le montant correspondant pour 2015 s'élève à 2,46 milliards €. Le coût total éligible de l'action varie d'un appel à propositions à l'autre.

Couverture géographique

Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan.

Les Programmes thématiques de l'ICD se concentrent principalement sur les Biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent (GPGC) ainsi que sur les organisations de la société civile et les autorités locales (OSC-AL).

PROGRAMME THÉMATIQUE - ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET AUTORITÉS LOCALES

Le programme OSC-AL vise à renforcer les organisations de la société civile et les autorités locales dans les pays partenaires et à améliorer la gouvernance et la responsabilité. Les programmes peuvent cibler des pays, des secteurs ou des régions. L'enveloppe prévue pour le programme s'élève à 1,907 milliard € pour la période 2014-2020.

Couverture géographique

Pays bénéficiaires de l'aide publique au développement figurant sur la liste du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁴, y compris les pays et territoires d'outre-mer⁵, mais à l'exception des pays concernés par l'Instrument d'aide de pré-adhésion (IAP)⁶. Les actions pour le développement de l'éducation et la sensibilisation sont ouvertes aux pays IAP.

Comment introduire une candidature ?

Dans la mesure où chaque programme définit ses propres conditions et critères en matière de financement et de couverture géographique, le CSEE recommande à ses affiliés intéressés de visiter les sites suivants pour obtenir toutes les informations utiles : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=1427020661456&do=publi.welcome&searchtype=AS&Pgm=7573847&aoe=36538&debpub=&orderby=upd&orderbyad=Desc&PubliList=10>

PROGRAMME THÉMATIQUE - BIENS PUBLICS MONDIAUX ET DÉFIS (GPGC)

Doté d'une enveloppe budgétaire de 600 millions €, le programme GPGC englobe notamment les domaines stratégiques suivants :

Education. Politiques et pratiques en matière d'éducation, accès à l'éducation de qualité, accès à l'éducation en contexte fragilisé. Le budget alloué au secteur de l'éducation se situe entre 245,76 et 294,9 millions €.

Genre, autonomisation des femmes et protection des droits des femmes et des filles. Promouvoir et instituer l'égalité des genres, lutter contre la discrimination fondée sur le genre, renforcer l'autonomisation des femmes et des filles, promouvoir une participation et une représentation égalitaires des femmes au sein des processus décisionnels. Le budget prévu pour les initiatives consacrées au genre, à

⁴ Liste des bénéficiaires officiels de l'aide publique au développement jusqu'en 2016 publiée par le Comité d'aide au développement. Afghanistan, Tadjikistan, Arménie, Albanie, Géorgie, Azerbaïdjan, Kosovo, la Biélorussie, Kirghizistan, Bosnie-Herzégovine, Moldavie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Ukraine, Kazakhstan, Ouzbékistan, Monténégro, Serbie, Turquie, Turkménistan

⁵ Islande, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Turquie et Serbie.

⁶ Anguilla, Aruba, Bermudes, Bonaire, Saint-Eustache, Saba, Territoire britannique de l'Antarctique, Territoire britannique de l'Océan Indien, Iles Vierges britanniques, Iles Caïmans, Curaçao, Iles Falkland, Polynésie française, Terres australes et antarctiques, Groenland, Montserrat, Nouvelle-Calédonie et dépendances, Pitcairn, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Géorgie du Sud et Iles Sandwich du Sud, Sainte-Hélène, Ile de l'Ascension, Tristan da Cunha, Saint-Pierre-et-Miquelon, Îles Turques et Caïques, Îles Wallis et Futuna

l'autonomisation des femmes et à la protection des droits des femmes et des filles se situe entre 61,4 et 86 millions €.

Promotion du bien-être de l'enfant. Mettre au point des stratégies et des systèmes nationaux et locaux visant à protéger les enfants contre toute forme de violence. L'enveloppe réservée à la promotion du bien-être de l'enfant est comprise entre 49 et 73 millions €.

Emploi, travail décent, compétences, protection et inclusion sociales. Elaboration de politiques efficaces en matière d'emploi, enseignement et formation professionnels adéquats, emploi des jeunes, etc. Le budget pour l'emploi, le travail décent, les compétences, la protection et l'inclusion sociales, se situe entre 122,88 et 172,03 millions.

Couverture géographique

Tous les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement figurant sur la liste du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), y compris les pays et territoires d'outre-mer, mais à l'exception des pays concernés par l'Instrument d'aide de pré-adhésion.

Qui peut présenter sa candidature ?

Les entités éligibles au financement pour les programmes géographiques et thématiques sont les pays et régions partenaires, ainsi que leurs institutions, les organismes décentralisés au sein des pays partenaires (municipalités, provinces, départements et régions), organisations conjointes créées par la communauté et les pays et régions partenaires, les acteurs non étatiques, les organisations internationales, les instituts de recherche, les agences de l'UE.

Comment introduire une candidature ?

Dans la mesure où chaque programme définit ses propres conditions et critères en matière de financement et de couverture géographique, le CSEE recommande à ses affiliés intéressés de visiter les sites suivants pour obtenir toutes les informations utiles :

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome&nbPubliList=15&orderby=upd&orderbyad=Desc&searchtype=AS&pgm=7573843&ZGEO=&debpub=&finpub=&aoet=36537&aoet=36538&aoet=36539>

INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT (IEVP)

Dotée d'un budget de €15,4 milliards € pour la période 2014-2015 et de €2 milliards pour 2015 €, la Politique européenne de voisinage (PEV) soutient quatre types de programme :

- Programmes bilatéraux pour chaque pays voisin
- Deux programmes régionaux - un couvrant les pays méditerranéens, l'autre les pays du Partenariat oriental
- Programmes de coopération transfrontalière entre les pays voisins partageant une frontière commune

- Programmes multinationaux abordant les défis communs à l'ensemble ou à une partie des pays partenaires

L'IEVP contribue à entretenir la relation particulière qui existe entre l'UE et ses pays voisins situés dans l'Est et le Sud du continent et vise à promouvoir la démocratie et les droits humains, le développement social, le renforcement de la société civile et l'intégration sociale. Cet instrument financier soutient les pays qui progressent dans le cadre des réformes démocratiques.

Objectifs de l'IEVP

Promouvoir les droits humains, l'égalité, la démocratie durable, la bonne gouvernance, une société civile dynamique et florissante, la réduction de la pauvreté, la cohésion sociale et territoriale, le développement rural, le renforcement de la collaboration sous-régionale, régionale et de voisinage, ainsi que la coopération transfrontalière, la jeunesse et l'emploi.

L'IEVP se concentre également sur des thématiques plus larges :

- Emploi et politique sociale
- Enseignement supérieur, recherche et innovation
- Développement des capacités
- Démocratie, droits humains et Etat de droit
- Société civile, dont les partenaires sociaux, etc.

Couverture géographique

Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, République de Moldavie et Ukraine. La Russie jouit d'un statut particulier auprès de l'UE et participe à certaines activités transfrontalières.

Qui peut présenter sa candidature ?

Organisations de la société civile, organisations non gouvernementales (ONG), fondations politiques, organisations communautaires, etc.

Comment introduire une candidature ?

Dans la mesure où chaque programme définit ses propres conditions et critères en matière de financement et de couverture géographique, le CSEE recommande à ses affiliés intéressés de visiter le site suivant pour obtenir toutes les informations utiles : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome&nbPubliList=50&orderby=upd&orderbyad=Desc&searchtype=AS&pgm=7573838&ZGEO=&debpub=&finpub=&aoet=36538>

INSTRUMENTS D'AIDE DE PRÉ-ADHÉSION (IAP II)

Doté d'une enveloppe de 11,7 milliards pour la période 2014-2020 et de 1,58 milliard pour 2015, l'instrument IAP II a pour but d'apporter une contribution financière aux pays visés par l'élargissement.

Principaux objectifs :

- Renforcement des institutions démocratiques
- Réforme de l'administration publique
- Etat de droit (promotion et protection des droits humains et des libertés fondamentales, respect des droits des minorités)
- Economie durable
- Citoyens
- Agriculture et développement rural
- Développement de la société civile
- Coopération régionale et transfrontalière
- Egalité des genres et emploi

L'instrument de pré-adhésion (IAP II) est principalement axé sur les thématiques suivantes : promouvoir et protéger les droits humains, renforcer la capacité des organisations de la société civile, investir dans les infrastructures (notamment dans les établissements d'enseignement et de recherche), favoriser l'emploi et la mobilité professionnelle transfrontalière, lutter contre la pauvreté, soutenir les réformes politiques, améliorer l'efficacité des administrations publiques et la gouvernance économique, promouvoir l'inclusion sociale et économique, etc.

Couverture géographique

Islande, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Turquie et Serbie.

Qui peut présenter sa candidature ?

Organismes publics, organisations du secteur privé, universités, école, centres de formation et de recherche, autorités locales et régionales, associations, organisations non gouvernementales, organisations de bénévoles.

Les partenariats créés durant la mise en œuvre du projet doivent impliquer des organisations de la société civile.

Comment introduire une candidature ?

Dans la mesure où chaque programme définit ses propres conditions et critères en matière de financement et de couverture géographique, le CSEE recommande à ses affiliés intéressés de visiter le site suivant pour obtenir toutes les informations utiles pour 2015 : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome&nbPubliList=15&orderby=upd&orderbyad=Desc&searchtype=QS>

DIRECTION GÉNÉRALE RECHERCHE ET INNOVATION

La Direction générale Recherche et innovation définit et met en œuvre les politiques européennes en matière de recherche et d'innovation.

HORIZON 2020

Programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation, Horizon 2020 bénéficie d'une enveloppe globale de 80 milliards € pour la période 2014-2020, avec un budget prévisionnel de 9,5 milliards pour l'ensemble du programme en 2015. Ce programme repose sur 3 piliers principaux : Excellence scientifique (2,9 milliards €), Primauté industrielle (1,9 milliard €) et Défis sociétaux (2,5 milliards €).

Programme « Science avec et au service de la société »

Le programme « Science avec et au service de la société » bénéficie d'une enveloppe financière de 462 millions pour la période 2014-2020.

Objectifs du programme

Instaurer une coopération efficace entre la science et la société, recruter de nouveaux talents dans le secteur de la science, allier l'excellence scientifique à la responsabilité et à la prise de conscience sociales, rendre les carrières dans les secteurs de la science et de l'éducation attractives aux yeux des jeunes, promouvoir l'égalité des genres, etc.

Couverture géographique

Toute entité juridique établie dans un Etat membre de l'UE ou un pays associé (voir liste des pays associés : http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/grants_manual/hi/3cpart/h2020-hi-list-ac_en.pdf) ; toute entité juridique établie dans un pays tiers (voir liste des pays et territoires éligibles au financement : http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-ga_en.pdf#page=3)

Qui peut présenter sa candidature ?

Académies, institutions de recherche, industries, autorités locales, organisations non gouvernementales, réseaux établis dans l'un des pays éligibles au programme, organisations internationales et entités juridiques établies dans un pays tiers.

Comment introduire une candidature ?

Dans la mesure où chaque programme définit ses propres conditions et critères en matière de financement et de couverture géographique, le CSEE recommande à ses affiliés intéressés de visiter le site suivant pour obtenir toutes les informations utiles pour 2015 : <http://goo.gl/1Yy9zD>

DIRECTION GÉNÉRALE EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION

La Direction générale Emploi, Affaires sociales et Inclusion est responsable des politiques sociales et en matière d'emploi.

PROGRAMME POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION SOCIALE (EaSI)

Le programme pour l'emploi et l'innovation sociale 2014-2015 est un instrument de financement visant à améliorer les conditions de travail, assurer un niveau élevé d'emplois durables, lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et garantir la protection sociale. Le budget de l'EaSI s'élève à 919,47 millions € pour la période 2014-2020, le budget pour 2015 à 123,1 millions €

Le programme EaSI vise notamment à soutenir la mise en œuvre de systèmes de protection sociale et de politiques du marché du travail adéquats, à promouvoir la mobilité géographique et à accroître les possibilités d'emploi en développant des marchés du travail ouverts.

Le programme comprend trois volets :

- Modernisation des politiques sociales et de l'emploi – volet PROGRESS (61 % du budget global)
- Mobilité professionnelle – volet EURES (18 % du budget global)
- Accès au microfinancement et à l'entrepreneuriat social – volet Microfinance et entrepreneuriat social (21% du budget global).

PROGRESS

Le programme PROGRESS 2014-2020 pour l'emploi et la solidarité sociale vise à améliorer les politiques dans trois domaines thématiques : l'emploi, en particulier la lutte contre le chômage des jeunes ; la protection et l'insertion sociales ; la réduction de la pauvreté ; les conditions de travail. En règle générale, la contribution financière de l'UE dans le cadre du programme PROGRESS ne dépasse jamais 80 % du coût total éligible.

Couverture géographique

Le programme PROGRESS vise à encourager l'échange d'informations efficace et inclusif, l'apprentissage mutuel et le dialogue, ainsi qu'à fournir aux organisations une aide financière permettant de renforcer leur capacité à se développer et à soutenir la mise en œuvre des politiques et instruments de l'UE.

Etats membres de l'UE, Etats membres de l'EEE⁷, Etats membres de l'AELE⁸, pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'UE, conformément aux accords-cadres conclus avec ces pays concernant leur participation aux programmes.

⁷ Pays de l'Espace économique européen : Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Royaume-Uni.

⁸ Les pays de l'Association européenne de libre-échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse.

Qui peut présenter sa candidature ?

Organismes publics et privés, services pour l'emploi, organismes spécialisés prévus par le droit de l'Union, partenaires sociaux, organisations non gouvernementales, établissements d'enseignement supérieur et instituts de recherche, experts dans les domaines de l'évaluation et de l'analyse d'impact, instituts nationaux de statistique. Les bénéficiaires du programme EaSI varient en fonction du programme sous lequel les projets sont financés.

Comment introduire une candidature ?

Dans la mesure où chaque programme définit ses propres conditions et critères en matière de financement et de couverture géographique, le CSEE recommande à ses affiliés intéressés de visiter le site mentionné ci-après pour obtenir toutes les informations utiles.

Remarque : dans le cadre de l'appel à propositions concernant le dialogue social et les actions en lien avec les relations patronales, la contribution de l'UE ne peut excéder 80-90 % du coût total éligible de l'action et les candidats doivent garantir le cofinancement en liquide des 10 à 20 % restants.

Appels à propositions pour 2015 : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=629&langId=fr>

DIRECTION GÉNÉRALE JUSTICE

La Direction générale Justice est responsable de la justice, des consommateurs et des politiques en matière d'égalité des genres, s'appuyant sur les principes suivants : démocratie, liberté, tolérance et Etat de droit.

PROGRAMME DROIT, ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ

Doté d'un budget de 439 millions € pour la période 2014-2020 et de 56,3 millions € pour 2015, le programme Droit, égalité et citoyenneté se donne pour objectif global de contribuer à la poursuite de la création d'un espace où sont promus, protégés et mis en œuvre efficacement l'égalité et les droits des personnes.

Objectifs du programme Droit, égalité et citoyenneté

- Promouvoir la non-discrimination et combattre le racisme, la xénophobie, l'homophobie et d'autres formes d'intolérance
- Promouvoir les droits des personnes en situation de handicap
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que l'intégration de la dimension du genre
- Prévenir les violences à l'égard des enfants, des jeunes, des femmes et d'autres groupes à risque (Daphné)

- Promouvoir les droits de l'enfant, etc.

Couverture géographique

Tous les Etats membres, les pays candidats⁹, les pays candidats potentiels¹⁰, les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et ceux accédant à l'Union.

Qui peut présenter sa candidature ?

Organisations à but non lucratif, organisations internationales publiques et privées.

Comment introduire une candidature ?

Dans la mesure où chaque programme définit ses propres conditions et critères en matière de financement et de couverture géographique, le CSEE recommande à ses affiliés intéressés de visiter le site suivant pour obtenir toutes les informations utiles concernant les appels à propositions pour 2015 :

http://ec.europa.eu/justice/grants1/open-calls/index_en.htm

⁹ Albanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie

¹⁰ Bosnie-Herzégovine, Kosovo

FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT EUROPÉENS

« Fonds structurels et d'investissement européens » est la nouvelle terminologie utilisée pour dénommer les programmes délivrés directement par les Etats membres de l'UE.

FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)

Assorti d'un budget de 80 milliards €, le FSE 2014-2020 est l'un des cinq Fonds structurels européens. L'enveloppe globale pour 2015 s'élève à 12 251,6 millions €. Cet instrument finance des actions dans le domaine de l'emploi, de l'éducation et des systèmes d'aide sociale. Le FSE vise en outre à promouvoir l'égalité des chances, à lutter contre le chômage des jeunes, à renforcer la coopération avec les autorités publiques, les partenaires sociaux et les organismes représentant la société civile, ainsi qu'à favoriser l'inclusion sociale.

Principaux objectifs du FSE :

- Renforcer l'emploi et la mobilité, offrir des perspectives professionnelles aux citoyens (30 milliards €)
- Inclusion sociale (21,3 milliards €)
- Amélioration de l'éducation (26 milliards €)
- Capacité institutionnelle, administration et gouvernance de qualité (3,6 milliards €)

Plus 3,2 milliards € d'allocation spéciale pour l'initiative Emploi pour les jeunes.

- **Renforcer l'emploi et la mobilité, offrir des perspectives professionnelles aux citoyens**

Cette action vise à mettre en place des projets destinés à former les citoyens et à leur offrir des perspectives professionnelles, ainsi qu'à permettre aux jeunes de s'intégrer au marché de l'emploi.

- **Inclusion sociale**

Le FSE finance tous les projets visant à aider les personnes en difficulté et défavorisées à acquérir des compétences, à décrocher un emploi et à bénéficier des mêmes chances que leurs concitoyens.

- **Amélioration de la qualité de l'éducation**

A travers l'UE, le FSE finance les initiatives dont l'objectif consiste à améliorer l'enseignement et la formation, à garantir que les jeunes achèvent leurs cycles d'étude et acquièrent les compétences qui leur permettront d'être plus compétitifs sur le marché du travail, ainsi que celles visant à améliorer les opportunités en matière d'enseignement professionnel et tertiaire.

- **Renforcement et amélioration des administrations et des services publics**

Cette action vise à améliorer la qualité de la gouvernance et des administrations publiques. En d'autres mots, le Fonds social européen soutient :

- L'apprentissage et la formation tout au long de la vie
- L'organisation du travail
- Les employés dans le cadre des restructurations
- Les services liés à l'emploi
- L'intégration des personnes défavorisées au marché du travail
- Les réformes dans le secteur de l'éducation et les systèmes de formation
- Les réseaux des partenaires sociaux et des ONG
- La formation dans les services et administrations publics
- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La lutte contre le chômage des jeunes
- L'innovation sociale

Couverture géographique

Pays de l'UE

Qui peut présenter sa candidature ?

Administrations publiques, institutions municipales, entreprises privées, associations, organisations éducatives, organisations de la société civile, y compris les organisations de travailleurs et d'employeurs, les ONG et les œuvres caritatives.

Comment introduire une candidature ?

Rendez-vous sur le site : <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=45&langId=en>

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT (FED)

Le FDE soutient des actions dans trois domaines principaux : développement économique, développement humain et social, intégration et coopération régionale. Le budget total pour la période 2014-2020 s'élève à 30,5 milliards €. Pour 2015 le montant disponible s'élève à 4,9 milliards. 93 % du Fonds est alloué au Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, 1 % aux pays et territoires européens d'outre-mer et 5 % aux frais administratifs de la Commission européenne.

Le FED soutient en outre le développement humain et social, les réformes institutionnelles, ainsi que la mise en place de réseaux destinés à renforcer les capacités. Il soutient les initiatives en faveur de l'égalité des genres et contribue au développement institutionnel et au renforcement des capacités. Il appuie également des projets de petite envergure pour le développement des infrastructures (ex. construction d'une école rurale).

Couverture géographique

Pays de l'UE, pays candidats, pays des Balkans, pays de l'EEE.

Qui peut présenter sa candidature ?

Autorités publiques, partenaires sociaux, organisations de la société civile, etc.

Comment introduire une candidature ?

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur le site :

http://ec.europa.eu/regional_policy/en/funding/erdf/

AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

FONDS VISEGRAD

Description générale

Basé à Bratislava, le Fonds international VISEGRAD est une organisation internationale fondée par les gouvernements des pays du Groupe Visegrad (VA), à savoir la République tchèque, la Hongrie, la République de Pologne et la République slovaque.

La fondation promeut une coopération plus étroite entre les citoyens et les institutions dans la région, de même qu'entre la région Visegrad et d'autres pays, en particulier les pays des Balkans occidentaux et les pays du Partenariat oriental.

Le Fonds international VISEGRAD offre de petites subventions, des subventions standard, le programme stratégique Visegrad, les conférences stratégiques Visegrad, le programme Visegrad+ et un programme séparé Visegrad 4 Partenariat oriental basé sur un système de bourses et de subventions distinct, un programme polyvalent Artiste en résidence et un programme d'élaboration de cursus scolaires pour universités, ayant pour cible les projets culturels, scientifiques et éducatifs communs, les échanges entre jeunes, les projets transfrontaliers et la promotion du tourisme au travers de programmes de mobilité individuelle (bourses, résidence).

Couverture géographique :

Monde entier. Les pays des Balkans orientaux et ceux du Partenariat oriental sont prioritaires.

Qui peut présenter sa candidature ?

Organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, municipalités et gouvernements locaux ou régionaux, écoles et universités, entreprises privées et tout particulier.

Pour introduire une demande : http://visegradfund.org/grants/guidelines/#application_form et <http://my.visegradfund.org/Account/Login?ReturnUrl=%2f>

Informations complémentaires

Pour de plus amples informations concernant les subventions stratégiques, rendez-vous sur le site : http://visegradfund.org/grants/strategic_grants/#priorities

Un aperçu des subventions est présenté à l'adresse <http://visegradfund.org/grants/>

SUBVENTIONS DE L'EEE ET DE LA NORVÈGE

Description générale

Les Subventions de l'EEE et de la Norvège financent des projets centrés sur la réduction des disparités sociales et économiques au sein de l'EEE.

Au cours de la période 2009-2010 les Subventions EEE ont soutenu la société civile au travers de programmes menés par des ONG, le développement humain et social, la recherche et l'éducation/justice. Aucune information sur la période de financement 2015-2020 n'a encore été publiée à ce jour. Toutefois, les projets financés dans le cadre des programmes précédents peuvent être mis en œuvre jusqu'en 2016.

Couverture géographique

Pays de l'UE bénéficiaires en Europe centrale et orientale : Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Espagne.

Qui peut présenter sa candidature ?

Organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, autorités nationales et locales, entreprises privées et publiques, institutions d'éducation et de recherche, étudiants, personnel enseignant.

Les syndicats peuvent participer en tant que partenaires de projet dans certains pays. Pour être éligible, un projet proposé par un partenariat de bailleurs de fonds doit englober au moins une entité juridique dans le pays éligible et au moins une entité juridique en Norvège, et doit prouver sa valeur ajoutée auprès des deux parties engagées.

Pour introduire une demande : (appel à propositions 2015 ouvert) :

<http://eeagrants.org.ez.07.no/opencalls/search>

FONDATION ROBERT BOSCH STIFTUNG

Description générale

La Fondation Robert Bosch apporte sa contribution via des programmes en lien avec la science et la santé, les relations internationales, l'éducation, la société et la culture. Cette fondation octroie des financements pour le développement et la mise en œuvre de projets et initiatives centrés sur les besoins sociaux en Allemagne et ailleurs.

Le financement est alloué par le biais de bourses d'étude, de programmes adressés aux journalistes, de concours et de prix. La fondation apporte également son aide financière à d'autres fondations.

Couverture géographique

Allemagne, Europe, Turquie, Communauté des Etats indépendants (CEI)¹¹, Nations.

Comment introduire une candidature ?

<http://www.bosch-stiftung.de/content/language2/html/59567.asp>

FONDACTIONS SOROS

Description générale

L'Open Society Foundations regroupe l'ensemble des bureaux et fondations créés par le philanthrope George Soros. L'Open Society Foundations a étendu les activités du réseau des **Fondations Soros** à d'autres régions du monde où la transition vers la démocratie demeure un domaine particulièrement préoccupant. Elle regroupe divers bureaux et fondations nationales et régionales réparties à travers le monde.

Parmi ses différents objectifs, l'Open Society Fondations vise en outre à renforcer l'Etat de droit, le respect des droits humains et des minorités. La fondation se donne également pour mission d'autonomiser les jeunes en soutenant les initiatives visant à élargir l'accès à l'éducation de qualité ; à garantir aux jeunes issus de situations économiques et sociales diverses un accès égalitaire à l'éducation, depuis la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur ; et à promouvoir l'égalité pour les minorités et les femmes.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Education et jeunesse
- Gouvernance et responsabilité
- Santé
- Les droits et la justice
- Média et information

L'Open Society Foundations apporte son soutien financier sous la forme de subventions et de bourses d'étude et de recherche, octroyées tout au long de l'année.

Couverture géographique

Monde entier

Qui peut présenter sa candidature ?

Organisations et particuliers

¹¹ Azerbaïdjan, Arménie, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan et Ukraine

Pour introduire une demande : <http://www.opensocietyfoundations.org/grants-search-results/39/all/all/all/all>

Fondations Soros et bureaux de l'Open Society : <http://www.opensocietyfoundations.org/about/offices-foundations>

COOPÉRATION AUTRICHIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Description générale

La Coopération autrichienne pour le développement (ADC) aide les pays d'Europe méridionale et orientale, d'Asie, d'Afrique et des Caraïbes à promouvoir leur développement durable.

L'Agence autrichienne de développement (ADA) est chargée de mettre en œuvre l'ensemble des projets et programmes bilatéraux de la Coopération autrichienne pour le développement (ADC). L'ADA apporte son appui au travers d'appels d'offres publics, d'appels à propositions, de financements basés sur des candidatures ouvertes, de cofinancement.

INSTRUMENT DE FINANCEMENT « PROJETS INDIVIDUELS EST »

L'instrument de financement « Projets individuels Est » s'adresse aux organisations de la société civile autrichiennes mettant en œuvre des projets pluriannuels avec des organisations de partenaires au niveau local, en vue de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie de groupes cibles et de réduire la pauvreté. Toute activité menée dans le cadre des projets doit respecter les principes fondamentaux suivants : coopération avec les organisations et les parties prenantes locales et internationales compétentes, adéquation avec les politiques et stratégies nationales, renforcement des capacités des partenaires pour assurer leur autonomie.

Couverture géographique

Le taux de financement maximal de l'ADC est de 50% pour les pays suivants : Région du Danube/Balkans orientaux Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie Région de la Mer Morte/Caucase du Sud : Arménie, Géorgie, Moldavie. Pour les projets déployés dans tous les autres pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, de la région du Caucase Sud et d'Asie centrale (tel que défini par la liste des bénéficiaires de l'Aide publique au développement fixée par le Comité d'aide au développement - voir note de bas de page 4), le taux de financement maximal de l'ADC correspond à 25 % du coût total du projet.

Qui peut présenter sa candidature ?

Entités juridiques telles que les sociétés, les fondations, les syndicats, les instances administratives locales/régionales ou toute autre institution publique basée en Autriche. Les candidatures ne sont pas ouvertes aux particuliers.

Comment introduire une candidature ?

La **date limite annuelle** pour les demandes de subventions est fixée au 20 mars. **Pour de plus amples informations** : <http://www.entwicklung.at/en/funding/funding-civil-society/ngo-cooperation-international/individual-projects-east/>

FONDS POUR L'ÉDUCATION DES ROMS

Description générale

Le Fonds pour l'éducation des Roms a été créé en 2005 en vue de combler les écarts observés entre les résultats scolaires des Roms et des non-Roms

Objectifs :

- Garantir l'accès à l'enseignement obligatoire, au travers de la participation des parents à l'éducation, d'initiatives visant à réduire l'abandon scolaire et de la fourniture de manuels scolaires et d'autres ressources pédagogiques.
- Améliorer la qualité de l'éducation, notamment en réformant le programme scolaire, en introduisant l'enseignement en langue rom, en luttant contre l'intolérance et les préjugés dans l'enseignement et en assurant la formation de médiateurs scolaires.
- Mettre en œuvre des mécanismes destinés à intégrer au système éducatif officiel les élèves roms issus d'écoles et de classes différenciées, supprimer toutes les classes et écoles pratiquant la ségrégation.
- Elargir l'accès à l'éducation préprimaire, notamment au travers de campagnes d'information, d'une aide dans le cadre des procédures d'inscription et d'une collaboration avec les parents, en vue d'augmenter le taux de fréquentation des établissements préscolaires.
- Renforcer l'accès à l'enseignement secondaire et post-secondaire, ainsi qu'à la formation des adultes, notamment par le biais de bourses d'étude, de cours d'alphabétisation pour adultes et de conseils d'orientation professionnelle pour les élèves du secondaire.

PROGRAMMES

Programme de soutien aux projets pour le financement de projets et de programmes.

Objectifs principaux :

- Aider au développement ou à la réforme des politiques éducatives
- Obtenir des fonds supplémentaires auprès des bailleurs de fonds pour les programmes et projets en faveur de l'éducation des Roms
- Renforcer la capacité institutionnelle des gouvernements et de la société civile
- Mener des recherches et des analyses sur les questions en lien avec l'éducation des Roms
- Sensibiliser l'opinion publique et mener des campagnes de plaidoyer

Le Programme pour le renforcement des capacités et l'élaboration de politiques soutient les activités contribuant à la création d'un cadre pour le dialogue avec les gouvernements et la société civile concernant les réformes et l'inclusion des Roms.

Objectifs principaux :

- Etudes stratégiques de haute pertinence politique pour la région et les gouvernements avec lesquels le FER a engagé un dialogue politique
- Renforcement des capacités des gouvernements locaux et centraux afin de leur permettre d'injecter davantage de fonds de l'UE pour soutenir les communautés roms et les ONG actives dans le domaine de l'éducation des Roms.
- Assistance technique et programmes de renforcement des capacités adressés aux organisations de la société civile pour leur permettre d'accéder plus facilement aux fonds alloués par l'UE et d'autres bailleurs de fonds internationaux.
- Renforcement de capacités des ONG et des gouvernements locaux qui mettent en œuvre de projets du FER.

Couverture géographique

Albanie, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, République tchèque, Croatie, Hongrie, Kosovo, Moldavie, Macédoine, Monténégro, Serbie, Slovaquie.

Qui peut présenter sa candidature ?

Les demandes de subventions peuvent être introduites par les entités publiques et privées. Une attention particulière est accordée aux pays participant formellement à la Décennie de l'inclusion des Roms. Les subventions peuvent être octroyées au secteur public, au secteur privé, ainsi qu'aux partenariats public-privé. Le secteur public peut englober les gouvernements nationaux, régionaux et locaux. Le secteur privé peut englober les organisations de la société civile roms et non roms ainsi que les établissements d'éducation privés et les institutions politiques.

Remarque : le Conseil d'administration du Fonds pour l'éducation des Roms a suspendu le traitement des demandes de subventions en provenance de la Roumanie, jusqu'à nouvel ordre.

Comment introduire une candidature ?

Pour de plus amples informations : <http://www.romaeducationfund.hu/how-apply#>

INSTITUT SUÉDOIS

Informations générales

L'Institut suédois soutient les projets qui promeuvent les droits humains, la transparence et la démocratie au travers d'initiatives appliquant une méthode basée soit sur la culture, soit sur les médias pour réaliser le changement.

Des fonds peuvent être alloués à des projets centrés sur le renforcement des capacités ayant une dimension créative et sur des activités telles que des séminaires, des ateliers, des cours de formation et des visites.

L'institut apporte son soutien sous les formes suivantes :

Financement de démarrage pour les projets de petite envergure, le lancement de projets et les visites de planification. L'institution prévoit deux offres de financement par an. La durée maximale du projet s'étend de la date de clôture des candidatures au 31 décembre de la même année. Le montant maximal pouvant être sollicité s'élève à 100 000 SEK (couronnes suédoises) soit 10 740 €.

Financement de projets collaboratifs pour les initiatives de plus grande envergure, avec une durée maximale de 24 mois à partir de la date de clôture des candidatures. Le montant moyen des subventions se situe entre 100 000 et 300 000 SEK par an (32 220 €), avec un maximum de 600 000 SEK (64 440 €). Pour les projets d'une durée supérieure à 12 mois, des rapports intermédiaires approuvés sont requis avant de pouvoir débloquer le solde restant.

PROGRAMMES

Objectifs des programmes **Force créative Balkans occidentaux et Turquie** et **Force créative Europe orientale** :

- Améliorer les conditions régissant la responsabilité devant les citoyens
- Renforcer les droits et accroître le respect/la reconnaissance des groupes vulnérables tels que les enfants, les personnes LGBTQ, ainsi que les minorités ethniques et religieuses
- Lutter contre la discrimination et l'intolérance et mieux sensibiliser les populations
- Faire en sorte que les femmes et les hommes disposent progressivement d'un pouvoir identique pour façonner la société et leur propre vie

Objectifs du Programme **Force créative Russie** :

- Multiplier les opportunités d'engagement démocratique des citoyens
- Renforcer la capacité des acteurs du changement et de la société civile à promouvoir la démocratie, les droits humains et la non-discrimination
- Faire en sorte que les femmes et les hommes disposent progressivement d'un pouvoir identique pour façonner la société et leur propre vie

Couverture géographique

Force créative Balkans occidentaux et Turquie : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie

Force créative Europe orientale : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie Géorgie, Moldavie Ukraine.

Force créative Russie : Russie (plus précisément le nord-ouest du pays)

Qui peut présenter sa candidature ?

Organisations de la société civile, syndicats d'enseignants, etc. Les syndicats d'enseignants basés en Europe orientale doivent déjà avoir un partenaire en Suède avant de pouvoir soumettre leur demande, ce dernier étant responsable des candidatures vis-à-vis de l'Institut suédois.

Comment introduire une candidature ?

Le prochain appel à candidatures aura lieu en décembre 2015, l'échéance étant fixée à janvier 2016.

<https://eng.si.se/areas-of-operation/leadership-programmes-and-cultural-exchange/creative-force-programme/funding-for-collaborative-projects/instructions-for-application/>

FONDS MONDIAL POUR LES FEMMES

Informations générales

Le Fonds mondial pour les femmes octroie des subventions et lutte pour les droits des femmes. Il contribue à faire progresser le mouvement en faveur des droits des femmes en allouant des ressources et en soutenant la cause féminine à travers le monde.

Le Fonds mondial pour les femmes soutient financièrement les projets couvrant les trois thématiques essentielles suivantes :

- Zéro violence
- Autonomisation économique et politique
- Santé et droits sexuels et reproductifs

Couverture géographique

Monde entier

Qui peut présenter sa candidature ?

Pour de plus amples informations concernant les conditions de soumission des candidatures :

<http://www.globalfundforwomen.org/information-for-applicants/criteria>

Comment introduire une candidature ?

Le Fonds mondial pour les femmes accepte les candidatures à partir du 1er septembre 2015 :

<http://www.globalfundforwomen.org/information-for-applicants>

FONDS EUROPÉEN POUR LA DÉMOCRATIE

Description générale

Le Fonds européen pour la démocratie (FEDEM) est un projet mené conjointement par les Etats membres et les institutions européennes. Le FEDEM lutte contre l'absence de justice et de liberté d'expression et se charge de promouvoir les valeurs européennes que sont la liberté, la démocratie, l'égalité des chances, les droits humains et l'égalité des genres.

Les subventions s'étendent en moyenne de 10 000 à 150 000 €.

Couverture géographique

Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine.

Qui peut présenter sa candidature ?

Organisations de la société civile, mouvements et militants pro-démocratiques, organisations de défense des droits de la femme, jeunes dirigeant(e)s, etc. La candidature des syndicats est la bienvenue. Le FEDEM soutient principalement les petits acteurs.

Comment introduire une candidature ?

Pour de plus amples informations concernant les initiatives de financement :

<https://www.democracyendowment.eu/we-support/>

PARTENARIAT MONDIAL POUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

Description générale

Le programme de Partenariat mondial pour la responsabilité sociale (GPSA) mis en place par la Banque mondiale vise à apporter un soutien stratégique et durable aux projets menés par les organisations de la société civile dans le domaine de la responsabilité sociale, afin de pouvoir améliorer la gouvernance et la prestation des services. Si l'on se réfère aux trois derniers appels à propositions, les possibilités de subventions s'échelonnent de **400 000 USD (360 000 €)** à **1 000 000 USD (900 000 €)**. Le GPSA accorde des subventions aux organisations de la société civile menant des activités en lien avec la responsabilité sociale, notamment celles soutenant la mise en place d'un environnement propice à la promotion de la responsabilité sociale et au déploiement d'initiatives visant à améliorer l'efficacité du développement au travers d'approches centrées sur cette thématique. Les subventions visent également à soutenir le développement institutionnel des organisations de la société civile qui se chargent de promouvoir la responsabilité sociale, de même que les activités de production et de diffusion des savoirs. Les subventions englobent notamment des programmes d'accompagnement, des activités en lien avec la connaissance, ainsi que le renforcement des capacités.

Couverture géographique

Pays « officiellement liés », pays admissibles dont le gouvernement a marqué son accord pour être « officiellement lié » au programme, Biélorussie, Géorgie, République kirghize, Moldavie, Tadjikistan

Qui peut présenter sa candidature ?

Entités juridiques n'appartenant ni au secteur public ni au secteur commercial, comme les organisations non gouvernementales, les organisations médiatiques sans but lucratif, les œuvres caritatives, les organisations confessionnelles, les organisations professionnelles, les organisations syndicales, les organisations de travailleurs, les associations de représentants locaux élus, les fondations et les instituts de recherche et d'élaboration des politiques.

Comment introduire une candidature ?

Pays non « officiellement liés » — Pour être officiellement lié, un gouvernement doit envoyer une lettre de consentement au directeur du bureau national de la Banque mondiale. Celle-ci doit être signée par un représentant de l'homologue de la Banque mondiale au sein du gouvernement. Elle doit également contenir la confirmation du gouvernement attestant que les organisations de la société civile basées dans le pays sont admissibles à l'octroi d'un financement du GPSA. Le gouvernement doit, en outre, mentionner le nom de l'interlocuteur chargé de toutes les questions liées au GPSA, qui communiquera les commentaires des autorités concernant les propositions présélectionnées pour recevoir un appui financier du GPSA.

Dans la mesure où le GPSA alloue ses subventions annuellement, le CSEE invite ses organisations membres intéressées à consulter régulièrement le site suivant pour obtenir les informations les plus récentes concernant les possibilités de financement : <http://www.thegpsa.org/sa/funding/3rd-call-proposals>

FONDATION OAK

Description générale

La Fondation OAK engage des moyens financiers pour répondre aux préoccupations sociales et environnementales à dimension mondiale, en particulier celles ayant un impact important sur la vie des personnes défavorisées. La fondation OAK met à disposition un budget annuel de plus de **150 millions USD (135 millions €)** et alloue des subventions à des organisations basées dans le monde entier. Sauf circonstances exceptionnelles, la fondation ne finance aucune initiative en dessous de 25 000 USD (21 000 €). Elle apporte son soutien sous la forme de subventions ou de programmes :

- Programme Maltraitance des enfants
- Programme Environnement
- Programme Logement et sans-abris
- Programme Droits humains internationaux
- Programme Questions touchant les femmes
- **Programme Différences d'apprentissage**
- **Programme Intérêts spéciaux**

Le **Programme Différences d'apprentissage** vise à renforcer la capacité des enseignants, impliquer les élèves, renforcer le soutien aux parents et améliorer leurs connaissances, créer des environnements d'apprentissage personnalisés, étudier les outils liés au profil des apprenants (développer ou renforcer les outils permettant d'aider les éducateurs, les parents et les élèves à mieux comprendre les profils individuels des élèves et à y répondre), sensibiliser l'opinion publique afin de générer la demande en faveur d'environnements pédagogiques adaptés aux élèves présentant des différences en matière d'apprentissage.

Si le projet proposé par une organisation n'entre pas dans l'un de ces programmes thématiques, il est toujours possible d'introduire une demande via le **Programme Intérêts spéciaux**. Au travers de ce programme, la Fondation OAK finance toute une série de projets dans le domaine de la santé, de l'aide humanitaire, de l'**éducation** et des arts.

Couverture géographique

Monde entier

Qui peut présenter sa candidature ?

Organisations syndicales

Comment introduire une candidature ?

Dans la mesure où chaque programme définit ses propres conditions et critères en matière de financement et de couverture géographiques, le CSEE recommande à ses affiliés de consulter la base de données des subventions de la Fondation Oak : <http://www.oakfnd.org/node/3>

COOPÉRATION TERRITORIALE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT ORIENTAL (EAPTC)

Description générale

La Coopération territoriale dans cadre du Partenariat oriental (EAPTC) vise à instituer une coopération territoriale durable entre les régions frontalières afin de favoriser leur développement social et économique.

Principaux objectifs de l'EAPTC :

- Améliorer les conditions de vie des communautés locales dans les régions transfrontalières cibles, au travers de projets de développement économique et social conjoints.
- Relever les défis communs, tels que l'environnement, l'emploi, la santé publique et tout autre domaine d'intérêt commun.
- Soutenir les activités et les échanges « interpersonnels » transfrontaliers dans les domaines du sport, de l'éducation et de la culture.

Les programmes de coopération EAPTC comprennent les partenariats suivants :

Arménie - Géorgie ; Azerbaïdjan - Géorgie ; Biélorussie - Ukraine ; Moldavie - Ukraine.

Le montant total indicatif disponible dans le cadre de l'appel à propositions avoisine les 3 300 000 €. La durée initiale du projet doit être comprise entre 9 et 18 mois.

Couverture géographique

Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine.

Qui peut présenter sa candidature ?

Institutions de l'Etat : autorités locales et régionales, prestataires de services publics (hôpitaux, institutions d'éducation et de recherche, services sociaux et communaux, institutions et associations culturelles, etc.).

Les institutions non étatiques englobent un large éventail d'organisations de la société civile (fondations politiques et de recherche indépendantes, initiatives et organisations de citoyens, syndicats, organisations de jeunesse, association de petites et moyennes entreprises, etc.).

Comment introduire une candidature ?

Le CSEE recommande aux organisations membres intéressées de consulter régulièrement le site suivant pour obtenir des informations actualisées concernant les possibilités de financement : <http://eaptc-ma.eu/en/>

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA DÉMOCRATIE

Description générale

Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) soutient les projets qui renforcent l'action de la société civile, qui promeuvent l'Etat de droit et les droits humains, et qui encouragent la participation de tous les groupes au processus démocratique.

Domaines d'intérêt **du FNUD** :

- Action communautaire
- Etat de droit et droits humains
- Outils de connaissance
- Autonomisation des femmes
- Engagement des jeunes
- Média et liberté de l'information
- Renforcement de l'interaction avec le gouvernement

Les subventions de projets sont comprises entre 100 000 et 300 000 USD (entre 90 000 et 270 000 €). Le FNUD réserve au moins **70 %** de ses ressources programmables dans chaque cycle de financement à des projets menés dans **un pays** et n'alloue pas plus **30 % aux projets mondiaux/régionaux**. **10 %** du coût total des projets est utilisé par le FNUD à **des fins de contrôle et d'évaluation**.

Couverture géographique

Monde entier

Qui peut présenter sa candidature ?

Organisations de la société civile, organisations non gouvernementales, instances indépendantes et constitutionnelles, instances intergouvernementales mondiales et régionales, organisations et associations.

Remarque : la priorité est le plus souvent accordée aux candidats basés dans des pays où les enjeux liés à la démocratie sont les plus critiques, comme les pays les moins développés, les pays à faible revenu (et à revenu intermédiaire, économies à faible et moyen revenu). Liste des pays :

<http://data.worldbank.org/about/country-and-lending-groups>

Comment introduire une candidature ?

Pour de plus amples informations concernant la procédure de candidature, rendez-vous sur le site :

<http://www.un.org/democracyfund/apply-funding>

Le lien pour la soumission des propositions n'est accessible que du **15 novembre** au **31 décembre**.

ANNEXE

Organisations membres et centrales syndicales disposant d'un fonds de solidarité pour financer des activités dans le cadre de projets. Les propositions de projets éventuels doivent être soumises à l'IE à des fins de coordination et de diffusion.

Pays Suède	Organisation Syndicat suédois des enseignants <i>Läraförbundet</i> Site web : http://www.lararforbundet.se	LO, TCO & SACO Global Site web : http://www.lotcobistand.org
Norvège	Union of Education Norway <i>UEN</i> Site web : http://www.utdanningsforbundet.no	LO Norway Norvège Site web : http://www.lo.no
Danemark	DM <i>Gymnasieskolernes Laererforening</i> Site web : http://www.dm.dk	BUPL <i>Fédération nationale danoise des éducateurs de la petite enfance et de la jeunesse</i> Site web : http://www.bupl.dk
	DLF <i>Syndicat danois des enseignants</i> Site web : http://www.dlf.org	Conseil LO/FTF Site web : http://www.ulandssekretariatet.dk/
Pays-Bas	AOb <i>Algemene Onderwijsbond</i> Site web : http://www.aob.nl	FNV Netherlands Site web : http://www.fnv.nl
Royaume-Uni (Ecosse)	EIS <i>Educational Institute of Scotland</i> Site web : http://www.eis.org.uk	NASUWT <i>National Association of Schoolmasters Union of Women Teachers</i> Site web : http://www.teachersunion.org.uk
	NUT-UK, <i>Syndicat national des enseignants</i> Site web : http://www.teachers.org.uk	UCU <i>University and College Union</i> Site web : http://www.ucu.org.uk



**European Trade Union Committee for Education
Comité syndical européen de l'éducation**

Bd du Roi Albert II, 5 – 9th Floor
B-1210 Bruxelles, Belgique

T + 32 2 224 06 91/2
F + 32 2 224 06 94

secretariat@csee-etuice.org
www.csee-etuice.org